

# LES FICHES PRATIQUES

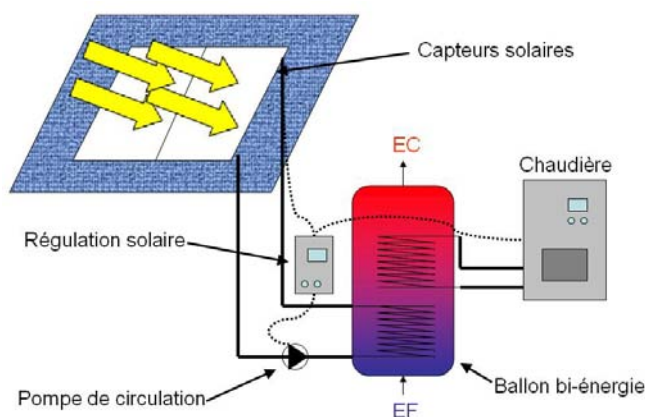
1

INFO → ÉNERGIE

Gérer / Informer / Préserver / Economiser

## LE CHAUFFE EAU SOLAIRE INDIVIDUEL

### Principe de fonctionnement



Le chauffe-eau solaire est constitué de 3 éléments principaux:

- des capteurs thermiques vitrés qui reçoivent le rayonnement solaire et ainsi chauffent l'eau,
- un ballon de stockage de l'eau sanitaire qui est relié aux capteurs,
- un ensemble de régulation

Le fluide employé, chauffé dans les capteurs, passe dans un échangeur situé en partie basse du ballon de stockage.

L'eau froide est réchauffée au contact de cet échangeur, et lorsqu'il n'y a pas assez de soleil, une sonde de température déclenche l'appoint (ici un appoint à partir d'une chaudière).

L'installation d'un Chauffe Eau Solaire Individuel (CESI) permet de couvrir en Bretagne environ 50% des besoins annuels en eau chaude sanitaire.

### Dimensionnement

L'installation d'un CESI est dimensionnée en fonction du nombre d'occupants dans l'habitation.

On comptera, en Bretagne, pour une famille de 3-4 personnes environ 4m<sup>2</sup> de capteurs solaires couplés à un ballon d'environ 300 litres.

Quelques règles sont à respecter afin d'optimiser le fonctionnement d'un CESI :

- Une bonne orientation : plein sud, pour capter un maximum d'ensoleillement. Mais sud-est ou sud-ouest, c'est encore très bien.
- Les localisations possibles : sur un toit, en auvent, en façade, en terrasse, ou même au sol près de la maison.
- Les implantations convenables : pour un usage à longueur d'année, les capteurs solaires sont en général inclinés à 45° par rapport à l'horizontale.
- L'intégration au bâti : certains capteurs sont conçus pour s'intégrer discrètement dans les toitures, comme une fenêtre de toit.



## Aides et subventions

Plan

Soleil

### • Aides de la Région Bretagne

Le Conseil Régional de Bretagne a mis en place un dispositif d'attribution de primes, destinées aux acquéreurs d'un chauffe-eau solaire individuel. Ces primes concernent les habitations principales et s'adressent aux ménages non imposables. Ces primes sont les suivantes :

	REGION BRETAGNE
De 2 à moins de 3 m <sup>2</sup> de capteurs	305 €
De 3 à moins de 5 m <sup>2</sup> de capteurs	460 €
De 5 à 7 m <sup>2</sup> de capteurs	610 €

### Conditions des aides:

Les équipements doivent avoir un Avis Technique et être certifiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) ou bien un certificat Solar Keymark. Les équipements doivent être mis en œuvre par des installateurs qualifiés signataires d'une charte de qualité "Qualisol Millésimé".



**Attention : un dossier de demande de subvention doit être complété et l'accord du conseil régional doit être obtenu avant de réaliser les travaux (contactez votre espace INFO → ENERGIE pour obtenir ce dossier).**

### Nouveauté :

Le dispositif Qualisol est géré par l'association Qualit'EnR. Vous trouverez sur le site Internet de l'association, la liste des installateurs régulièrement mise à jour.

### • Aides complémentaires

Certaines collectivités locales ou conseils généraux peuvent attribuer des subventions complémentaires

### • Le crédit d'impôt [loi de finances 2006]

Conditions d'attribution [dépenses réalisées entre le 01/01/2006 et le 31/12/2009]:

Ce crédit d'impôts concerne les dépenses liées à l'acquisition d'équipements de production d'énergie renouvelable pour l'habitation principale (neuve ou ancienne).

Le taux est de 50% des dépenses d'équipement TTC, hors main-d'œuvre. Pour cette période, les dépenses en équipement ne peuvent excéder :

- 8 000 € pour une personne seule,
- 16 000 € pour un couple soumis à une imposition commune.

Ces sommes sont majorées de 400 € par personne à charge.

Aucun dossier n'est à réaliser, la facture devra être jointe lors de la déclaration de revenus l'année suivant l'installation.

Les capteurs solaires doivent disposer d'une certification du CSTB ou Solar Keymark.

### • Exemple de calcul :

Installation d'un CESI avec 4.5m<sup>2</sup> de capteurs ouvrant droit à une aide de 460€ de la Région.

Coût total : 6 000 € TTC dont 4 000€ TTC de matériel

Calcul de base du crédit d'impôt :  $\text{coût du matériel} - [\text{primes} \times (\text{coût du matériel} / \text{coût total})]$

Soit :  $4000 - [460 \times (4000 / 6000)] = 3\,693\text{€}$

A cette base du crédit d'impôt sont appliqués les 50% :  $50\% \times 3\,693 = 1\,846,50\text{€}$

Le coût de l'installation toutes aides déduites est donc de :

$6\,000 - 460 - 1\,846,50 = 3\,693,50\text{€ TTC}$

## Liens utiles

<u>Centre Scientifique et Technique du Bâtiment :</u> <a href="http://www.cstb.fr">www.cstb.fr</a> organisme de certification des capteurs	<u>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) :</u> <a href="http://www.ademe.fr">www.ademe.fr</a> informations, documentations...
<u>Service Public Legifrance :</u> <a href="http://www.legifrance.gouv.fr">www.legifrance.gouv.fr</a> renseignements sur le crédit d'impôt	<u>Qualit'ENR</u> <a href="http://www.qualisol.org">www.qualisol.org</a>